



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE
DU 21 NOVEMBRE 2025**

Liste d'émargement / présences

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (4)			
" Sous-collège "		Présences	Mandats
Région	VACANT (VANNOBEL Bernadette)		
Autres représentants du collège du CB	LECLERCQ Jérôme - Président	Présent	
Autres représentants du collège du CB	FLAJOLET André	Présent	
Autres représentants du collège du CB	STAELEN Edith	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (4)			
Assoc. Agréées de défense des consommateurs	VACANT (BULA Danielle)		
Autres représentants du collège du CB	VACANT (BIGNON Jérôme)		
Autres représentants du collège du CB	FAICT Olivier	Présent	
Autres représentants du collège du CB	HUGENTOBLER Eric	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Agriculture	CRETE Françoise	Excusée	Mandat à M.LEVEUGLE
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel - Vice-Président	Présent	
Agriculture Biologique	PROUST Jean-Louis	Présent	
Industrie	VASSANT Charlotte	Excusée	
autre représentant du collège au CB	LEPINE Francis	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
Directeur Régional de l'OFB Hauts de France ou son représentant	BERTRAND Patrick	Excusé	
Directeur Général de l'ARS des Hauts de France ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
DRAAF Hauts de France ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
DREAL Hauts de France, délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par DEVISME Simon et accompagné de RAOUL Christophe
Membres Consultatifs			
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale par interim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présente	
Membres de droit - Experts, avec voix consultative			
ROUSSET Xavier Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme		Représenté par M.DEMOL Ludovic	
GAYET Edouard Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais		Excusé	
ROYER Vincent Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne		Excusé	
FERET Luc Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord		Représenté par Mme EVERWYN Marie	
ANCELLIN Hervé Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise		Excusé	
WITT David Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise		Excusé	
DESMET Björn Directeur de l'agriculture et du développement rural de la région Picardie, ou son représentant		Représenté par Mme CLOMES	
OSWALD Odile Directrice Agriculture et Développement Durable Région HDF ou son représentant		Présente	
HOPQUIN Jean-Pascal Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires		Excusé	

Divers	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV H2COM)	Présente
BODELE Claire (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais)	Présente
BARBIER Luc (invité CB)	Présent
Représentant du personnel	
PENISSON Bruno	Excusé
VERHAEGHE Séverine	Excusée
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DOLLET Arnaud	Présent
VERHAEGHE Hubert	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
BRAY Laurine	Présente
COQUET Lorine	Présente
FLORIN Alexandra	Présente
BOUGHABA Jeanne	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
PREIZAL Ludivine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 mai 2025	X			Adoption à l'unanimité
2		Avis sur le programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033	AF			Avis favorable, transmission au CB avec remarques exprimées et reprises au PV de séance

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 mai 2025
- 2 - SDAGE : Programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033
- 3 - État des lieux 2025 : point sur le volet des pressions agricoles
- 4 - Point sur les données disponibles concernant les haies et les prairies
- 5 - Communication sur l'organisation d'un évènement sur les prairies

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Jérôme LECLERCQ, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, ouvre la séance à 10 h 07. Il précise que le quorum est atteint.

Il remercie les membres de la Commission présents ainsi que Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin et Président de la CPMNP, soulignant qu'il y a peu de séances dans l'année. Les interventions devront être concises. Il est important d'aborder les sujets en lien avec le monde agricole pour mesurer l'impact d'une décision d'autant qu'il constate que l'Etat des Lieux (EdL) est composé de nombreuses cartes. Il faut savoir comment les utiliser, veiller à ne pas multiplier les « calques » qui aboutissent, in fine, à ne plus pouvoir rien faire. Cette préoccupation, qui est la sienne, est partagée à d'autres niveaux comme celui des SAGE et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de sa collectivité. L'accumulation des règlements finit par empêcher toute action.

POINT DÉCISIONNEL

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 23 MAI 2025

Monsieur le Président LECLERCQ demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 23 mai 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 mai 2025 est adopté à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION ET DE DÉBAT

En préambule, **Madame MATYKOWSKI** rappelle que la Commission Permanente Eau et Agriculture (CPEA) du 23 mai dernier a déjà abordé le volet « méthodologie » et partagé plusieurs informations générales sur l'EdL.

Les points 2 et 3 à l'ordre du jour présentent l'état d'avancement ayant trait aux pressions, notamment les pressions agricoles. Ces sujets seront présentés de manière plus globale à la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (CPMNP) programmée l'après-midi même. En effet, la raison d'être de cet EdL est de dresser le diagnostic pour la mise à jour des orientations du SDAGE, qui feront également l'objet d'un programme de mesures. L'idée est bien de dresser un constat sur certaines pressions, mais un constat reposant sur des données scientifiques qui ne sont en rien une stigmatisation de l'activité agricole ou de toute autre activité. L'objectif est de diminuer ces pressions par des mesures et actions avec un accompagnement financier approprié. Le point 4 concernant les données disponibles sur les haies et les prairies ne fait pas partie de l'EdL et renvoie au débat en Comité de Bassin d'octobre 2024. Il fait suite à une demande du collège des Usagers Non Economiques quant au partage de données sur l'évolution des infrastructures agroécologiques à savoir les zones humides, les prairies et les haies. L'intérêt est d'analyser ces évolutions et voir quelles sont les dispositions à mettre en place en conséquence.

Enfin, le point 5 est consacré à un événement destiné à la promotion du modèle économique de

l'élevage sur herbe.

2 – SDAGE : PROGRAMME D'ÉLABORATION DU PROJET DE SDAGE 2028-2033

3 – ÉTAT DES LIEUX 2025 : POINT SUR LE VOLET DES PRESSIONS AGRICOLES

Monsieur EUVERTE et Madame BRAY, en référence aux points n° 2 et n° 3 des diaporama et dossier de séance, font la présentation du programme d'élaboration du SDAGE 2028-2033 et le point sur le volet des pressions agricoles dans l'état des lieux 2025.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI insiste sur le fait que la carte de la pression diffuse agricole (pression de prélèvements) présentée au diaporama de séance est une carte des risques et non une carte d'Etat ; sachant que seront examinés cet après-midi, en CPMNP, l'état et le risque.

Madame CLOMES remercie l'Agence pour avoir pris en compte les demandes de la DRAAF, notamment concernant les éléments du tableau sur l'évolution des pressions en fonction des molécules. Elle salue le travail effectué et l'importance de ce dernier. Pour autant, elle invite à ne pas se tromper.

L'état des lieux est bien une photographie des pollutions actuelles, mais les éléments communiqués sur les pratiques agricoles sont insuffisants pour dire que les pratiques agricoles actuelles sont le résultat de la somme des pollutions constatées. Elle ne dit pas que l'agriculture ne pollue pas ni que cet état des lieux est trompeur, mais elle souhaiterait que les personnes ne connaissant pas l'agriculture comprennent que la présence de molécules désormais interdites relève certainement du présent, mais sans doute plus largement des années passées.

Élaborer un programme de mesures correspondant à l'agriculture actuelle dans l'objectif de la transformer et de la faire évoluer vers des pratiques moins polluantes nécessite de disposer d'autres données que cet état des lieux ; lequel est insuffisant à ses yeux.

Madame CLOMES cite en exemple l'IFT « pomme de terre » et « blé » dont le résultat aurait été le même dans n'importe quelle autre région de France. Ces chiffres figurent dans tous les livres d'agronomie et ne disent donc rien de plus à propos des leviers envisageables sur le territoire ; d'autant que la question des pommes de terre doit être travaillée à l'échelle des filières. Mais c'est un autre débat. Elle insiste à nouveau sur le caractère insuffisant de certains éléments tout en reconnaissant que ce n'est sans doute pas l'objet de cet état des lieux. Néanmoins, il est impossible d'en rester là si l'objectif est d'aboutir à des mesures ayant de véritables effets de levier en matière d'agriculture.

Madame CLOMES revient également sur une des diapositives où il est fait mention du biais que constitue la diminution de 10 % des pressions due, en réalité, aux 41 % de substances interdites à la vente. Elle demande si, factuellement, la baisse de 10 % résulte bien uniquement de l'interdiction d'achat de certaines molécules. Dans ce cas, il faudrait alors connaître les autres changements ayant induit ce résultat. Affirmer que la baisse de 10 % est uniquement due à l'interdiction de certains produits lui semble péremptoire, mais surtout décourageant. C'est donc qu'il n'y a eu aucune évolution des pratiques agricoles depuis le dernier état des lieux. Dans ce cas, il est nécessaire d'apporter des éléments de clarification, car cela implique que les leviers utilisés dans les précédents programmes n'ont pas fonctionné. En résumé, elle a eu le sentiment de lire que la baisse des pressions n'est pas liée à l'effort des agriculteurs, mais uniquement à l'interdiction de certains produits. Ce constat remet en question l'efficacité du programme de mesures des années précédentes.

Enfin, Madame CLOMES fait part des premiers éléments disponibles du bilan Ecophyto en cours entre services de la DRAAF, Agence, ARS, DREAL : Sur 2 millions de prélèvements effectués au niveau régional, moins de 1 % déclassent en raison de molécules issues de l'agriculture. Elle précise toutefois que les prélèvements sont davantage réalisés en zones urbaines que rurales. Reste néanmoins que l'ordre de grandeur questionne. Même si l'étude arrive trop tard pour l'état des lieux, ces éléments sont à prendre en compte avant la définition du programme de mesures. L'objectif est de savoir là où les actions précédentes ont fonctionné ou pas, d'en connaître les raisons et de définir les futurs leviers. Elle propose, si le monde agricole adhère à cette idée, qu'entre l'état des lieux présenté par l'Agence de l'Eau et le programme de mesures, il soit possible de réaliser un état des lieux des pratiques agricoles actuelles. La DRAAF, seule, ne pourra pas le faire, mais l'absence d'analyse pourrait amener à se tromper de leviers d'action.

Madame MATYKOWSKI insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un sujet « état des lieux », mais de la phase suivante, à savoir le programme de mesures et les actions à mettre en place. Elle dit à nouveau que l'EdL est une photographie prise à un « instant T », un constat basé sur des données 2021-2023 concernant le niveau de pression et le niveau de pollution des masses d'eau. Concernant l'évolution des pratiques, l'exercice peut être effectivement intéressant à mener ; d'autant que Madame MATYKOWSKI échange régulièrement avec les chambres d'agriculture sur la possibilité d'obtenir des indicateurs permettant de visualiser le taux d'évolution des pratiques agricoles, comme les changements vers l'ACS (Agriculture de Conservation des Sols) par exemple. En revanche, cet exercice s'avère compliqué. En dépit de tous les programmes en cours, l'Agence n'a pas réussi à obtenir de chiffres précis de ses partenaires permettant de quantifier ces évolutions, mis à part quelques exemples ponctuels.

Monsieur le Président LECLERCQ relève que l'EdL est, certes, une photo, mais une photo des pratiques passées dans l'objectif d'aider, d'accompagner les futures pratiques. Il est donc bien nécessaire de prendre en compte ce qui est fait aujourd'hui et les applications au sein des exploitations du territoire. Il est d'accord avec le constat d'une répercussion du monde agricole sur l'état des eaux de surface et souterraines, mais il faut travailler sur les pratiques actuelles. C'est ce qu'il retient aussi de l'intervention de Madame CLOMES.

Madame CLOMES reprend l'exemple de l'indicateur de la pomme de terre en soulignant qu'il ne signifie rien en lui-même. Quiconque lisant la carte de l'assolement et ayant un minimum de connaissances en agriculture aboutira aux mêmes chiffres sur la culture de la pomme de terre et du blé. Ces chiffres n'ont rien d'étonnant. La photographie des pratiques actuelles prouve seulement que les agriculteurs des Hauts-de-France font la même agriculture raisonnée que les autres régions qui la pratiquent. La véritable surprise et la véritable interrogation auraient été de ne pas trouver que la pomme de terre représente 2,8 fois l'IFT du blé. Madame CLOMES ne dit pas que ces données sont fausses, mais estime qu'elles sont insuffisantes pour élaborer les futures mesures concernant l'agriculture.

Monsieur DEVISME précise que le programme de mesures construit parallèlement au SDAGE a vocation, effectivement, à fixer des mesures ayant pour but l'amélioration de l'état des masses d'eau. Il s'agit d'un contrat au niveau du Comité de Bassin. Ce programme se déclinera ensuite sur différentes thématiques : les programmes d'actions territoriaux portés par chaque département, le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, les programmes d'actions des SAGE. Concernant plus particulièrement l'agriculture, les deux grands objets du programme de mesures actuel portent, pour les nitrates, sur l'application de la directive « nitrates » du programme d'actions régional (PAR) et sur le volet phytosanitaire, le programme Ecophyto, sans oublier des mesures comme le PMAZH (Programme de maintien de l'Agriculture en Zones Humides) au sein du programme de l'Agence de l'Eau.

Ces deux programmes « nitrates » et « Ecophyto » comprennent également un état des lieux des pratiques agricoles actuelles. À titre d'exemple, le PAR comporte un volet « accompagnement » sur

lequel la DREAL, en lien avec la chambre d'agriculture, travaille au sujet du réseau des « reliquats début drainage » permettant d'être en adéquation avec les pratiques actuelles.

Les projets GAZELLE et LIONC'EAU, menés par AGRO-TRANSFERT, montrent également l'existence de surplus azotés encore présents dans les pratiques actuelles. Pour autant, l'état des lieux met en évidence une évolution et des efforts importants, illustrant aussi, peut-être, la réussite des programmes précédents, même si la réduction des surplus azotés n'est sans doute pas suffisante et demande d'être travaillée dans les déclinaisons du PAR, notamment.

S'agissant du plan Ecophyto, des diagnostics territoriaux réalisés sur les pratiques actuelles sont en cours.

L'état des lieux du SDAGE, quant à lui, a plutôt vocation à étudier l'état d'une masse d'eau et l'origine de la pression.

En revanche, Monsieur DEVISME estime que c'est par le biais de chacune des mesures en tant que telles, nitrates ou phytosanitaires, qu'il sera possible d'aller plus loin sur les pratiques agricoles, de comprendre comment les surplus se constituent et comment les réduire. C'est tout le travail qu'il reste à faire. La nouvelle mouture du plan Ecophyto en préparation, le nouveau dispositif d'accompagnement du PAR sur le « reliquat début drainage » sont autant d'éléments qui participent à l'état des lieux des pratiques agricoles actuelles suggéré par Madame CLOMES.

Madame VINCENT rebondit sur l'intervention de Monsieur DEVISME quant à la possibilité d'aller plus loin sur l'identification des leviers, car c'est bien l'objet du programme de mesures. Pour autant, il ne faut pas nier le résultat du travail réalisé ne montrant aucune baisse des quantités utilisées, quelles que soient les différentes modalités de calcul. Il existe donc une pression persistante qui ne relève pas de pratiques historiques, mais de pratiques récentes. Elle invite à ne pas ignorer le fait que l'état des lieux permet de mettre en exergue l'existence de pressions liées aux phytosanitaires, notamment, par rapport auxquelles aucune baisse massive récente n'est constatée. Ce constat ne doit pas être complètement écarté, puisqu'il fait partie intégrante de l'analyse de la pression.

Monsieur le Président LECLERCQ, en tant qu'agriculteur, reconnaît une utilisation trop importante des herbicides. Cependant, la question est de savoir pourquoi. Le retrait d'un grand nombre de substances oblige à employer toujours les mêmes, ce qui finit par poser un problème de résistance, d'accumulation d'adventices qu'il devient impossible de détruire. Au lieu d'utiliser la dose inférieure prescrite qui, grâce à une diversité de molécules disponibles, garderait son efficacité, l'exploitant est obligé d'aller jusqu'à la dose maximale autorisée. C'est un cercle vicieux.

Quant à l'argument des solutions alternatives, force est de constater qu'elles ne sont pas abouties à ce jour. Les solutions alternatives disponibles sur le territoire sont mécaniques. Le problème est que, suivant les conditions climatiques, les désherbages mécaniques fonctionnent ou pas. Il est alors nécessaire de recourir aux doses massives de phytosanitaires. Sa crainte est qu'à force de réduire l'éventail de molécules disponibles – sans affirmer qu'elles sont bonnes – le choix se concentre sur quelques molécules qui seront présentes, de fait, dans les nappes.

Monsieur le Président LECLERCQ est d'accord sur le constat concernant l'azote qui a certes fortement diminué, même si les apports restent à optimiser. En revanche, au vu du prix de l'azote minéral ou organique actuel, les exploitants, pour préserver leur marge, n'ont aucun intérêt économique au surdosage. Ils veillent au contraire à optimiser leurs pratiques.

Monsieur le Président LECLERCQ souligne l'utilité des outils d'aide à la décision pour accompagner cette démarche, avec de nouvelles méthodes bientôt disponibles dont il attend beaucoup. Néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte l'azote naturel présent dans les sols et dans les nappes, dont l'origine n'est pas due au monde agricole.

Enfin, si le tonnage est pris en compte, il est impératif de considérer le tonnage de produits bio utilisés. En effet, même si la quantité reste quasi équivalente, l'agriculture conventionnelle utilise en revanche de plus en plus de produits bio. Ces produits ne s'utilisent pas par grammes, mais par kilos à l'hectare. Monsieur le Président LECLERCQ souhaite que ces messages soient pris en compte et que le monde agricole soit accompagné sur ce type de pratiques.

Monsieur PROUST déplore que l'état des lieux n'évoque pas la matière organique des sols qui est pourtant un bouillon de culture permettant de manger la matière active. La pollution des nappes d'eau est bien la résultante des éléments en surface moins le travail accompli par la matière organique des sols. Il est dommage de ne pas du tout aborder cet aspect des terres du bassin. Or, il s'agit d'un bon indicateur. Plus le sol vivra, moins l'eau subira de pollutions. Il s'agit d'un bon moyen de mesurer la progression du monde agricole.

En matière de substances, le problème est de ne plus vouloir faire disparaître les mauvaises herbes en ayant recours au bio de manière intensive, mais en les éradiquant mécaniquement, ce qui s'avère très compliqué. En revanche, la culture régénérative part du principe de semer différentes plantes ensemble afin de ne plus laisser libre place aux mauvaises herbes, sur le même principe que les couverts végétaux. Des cultures comme les protéagineux, les céréales ou le lin d'hiver satureront la surface et s'avèrent efficaces pour ensuite semer et récolter. C'est une voie à creuser, à financer, mais qui pourrait représenter, peut-être, un des débouchés agricoles pour la France. Le pays dispose de bonnes connaissances, d'idées, et la culture de protéagineux éviterait l'importation du soja. Il y a tout à gagner à le faire pour aboutir à une production franco-française.

Monsieur le Président LECLERCQ fait remarquer, au sujet du soja, qu'il faut que les éleveurs achètent des protéagineux cultivés en France avant d'acheter du soja, comme c'est le cas aujourd'hui.

Madame CLOMES souhaite clarifier son intervention précédente au regard de la réponse de Madame VINCENT. Représentant la DRAAF, elle n'a ni écarté ni nié les pollutions, bien au contraire. Elle a juste souligné que la photographie fournie était insuffisante, tout en saluant le travail effectué. Pour prendre les bonnes mesures, elle estime nécessaire de savoir, par exemple, si la baisse de 10 % est uniquement due à l'interdiction de certaines substances, auquel cas les mesures précédentes n'ont pas porté leurs fruits. Cela ne signifie aucunement balayer l'aspect « pollution ». La DRAAF n'écarte rien, mais souhaite seulement aider à approfondir la réflexion en apportant des pistes d'amélioration, comme ce fut le cas pour le module. En tant que représentants de l'État, ils travaillent dans le même sens.

Madame VINCENT répond qu'elle souhaitait éviter tout malentendu quant à un état des lieux qui serait uniquement le reflet de pratiques passées, sans aucune appréciation et sans prise sur les pratiques actuelles, qui sont pourtant intégrées dans l'état des lieux.

Monsieur LEVEUGLE fait écho aux propos de Monsieur PROUST concernant la matière organique. Il est possible de travailler sur cet aspect, mais la difficulté sera de trouver le bon indicateur au vu du problème que pose déjà le carbone comme unité de stockage. Il cite, à titre d'exemple, les nouveaux indices de régénération en préparation, même s'ils ne concernent pas directement le point évoqué. Étant lui-même en culture mixte bio, il confirme l'usage mécanique, suivant en cela un principe préalable de diminution du risque qui retarde la pousse des mauvaises herbes, sans toutefois les éradiquer complètement. Le but est qu'elles ne dépassent pas un certain seuil. Traduire cela en agriculture conventionnelle s'avère difficile, au vu de la différence de process. Certains y parviennent, mais il est question alors d'agriculture raisonnée, de plus en plus abandonnée aujourd'hui.

Il rappelle également que les produits contenant du cuivre utilisés par le secteur bio, mais aussi par les autres agriculteurs en raison de la disparition de molécules – comme les fongicides pour la betterave – font partie des biocontrôles. Dans le Grand Est, certains vont jusqu'à 7 traitements dans le cadre d'un plan de développement extraordinaire. Le secteur de la viticulture bio s'est vu retirer à lui seul 15 produits AMM. Cette décision soulève la question de la poursuite d'une production de vins bio. Il en est de même pour le secteur des céréales bio, avec l'arrêt du traitement à base de cuivre pour traiter les semences. Sans ces quelques grammes déposés sur la semence, la carie du blé prolifère. Tel est déjà le cas. Un grain contaminé dans un camion signifie le refus du chargement récolté. Certains éléments posent problème, y compris pour le bio. La solution du vinaigre, quant à elle, n'est pas sans soulever d'autres difficultés.

Monsieur LEVEUGLE rejoint l'avis de Monsieur le Président LECLERCQ sur la nécessité de prendre en compte toutes les cartes, et pas uniquement celles présentées ici. Il ne faudrait pas que cette multiplicité aboutisse au même résultat que lors de la déclinaison de l'article 74 du PSN sur le quantitatif. Il reprend à son compte la proposition de Madame CLOMES sur la possibilité de retravailler, non pas sur l'état des lieux, mais sur les enjeux à mettre en œuvre ensuite. Ce point est essentiel pour le monde agricole qui doit assurer l'installation de jeunes exploitants. Des mesures non applicables iront à rebours des objectifs, à l'image de la mesure compensatoire sur les captages où des solutions peuvent se faire jour en travaillant ensemble. Il aura fallu que les agriculteurs se battent pour que cette mesure soit mise en place.

Monsieur LEVEUGLE salue le travail de Monsieur EUVERTE et de toute son équipe, mais souhaite néanmoins faire quelques remarques. Si, comme cela a été dit, l'agriculture est à risque, et si le principe de précaution appelle à éliminer les risques, il faut donc, logiquement, éliminer l'agriculture. Derrière cette boutade, Monsieur LEVEUGLE exprime le découragement du monde agricole devant l'état des lieux dressé, tel qu'il est présenté. Par exemple, la carte de la pression diffuse, en particulier sur l'azote, désigne clairement une responsabilité du monde agricole. Or, le surplus global est en diminution, comme on le voit grâce au système Cassis N, même si ce dernier n'est pas tout à fait optimal, comme les discussions autour du PAR 6 l'ont démontré. Le PAR 8 sera bientôt à l'ordre du jour. L'indicateur de surplus montre une évolution des pratiques mises en place actuellement. Cette évolution n'est pas toujours en lien avec le prix de l'azote, mais avec une bonne gestion des exploitations. Les agriculteurs sont aussi des chefs d'entreprises, qui ont un bilan à rendre à leur famille et à leur banque.

Il poursuit ses observations en soulignant la baisse des quantités d'herbicides utilisés. Il remercie Monsieur EUVERTE d'avoir répondu aux interrogations et aux commentaires concernant l'état des lieux « contributions ». Le tableau montre en effet qu'un certain nombre de produits classés CMR ont disparu ; sachant que les agriculteurs ont progressé dans ce domaine en réduisant les quantités employées. Ils n'utilisent plus le système BNVD (base nationale des ventes de produits phytosanitaires) en raison du biais intégré, à savoir l'augmentation de la RPD (Redevance Pollutions Diffuses) qui est une source de rémunération pour l'Agence de l'Eau. Cependant, il faut savoir que les agriculteurs anticipent une hausse de la RPD en faisant des stocks, des réserves, mais ils le font en fonction des quantités qui seront nécessaires.

Monsieur LEVEUGLE s'arrête sur la phrase « les pratiques agricoles restent dépendantes aux produits phytosanitaires » et en particulier sur le mot « dépendantes ». Ce mot fait penser aux drogués. Les agriculteurs ne sont pas drogués. Il s'agit là d'un problème de communication. Les exploitants sont des gens responsables. Monsieur LEVEUGLE appelle à prêter attention à la manière de passer les messages. C'est un mot difficile à entendre.

Il ne revient pas sur les propos de Monsieur le Président LECLERCQ quant aux herbicides. Concernant les insecticides, le recours aux pratiques agroécologiques dans le cadre, notamment, du plan régional agroécologique, montre une diminution progressive de l'usage de ces produits. C'est une bonne chose. En revanche, le retrait d'une molécule, par exemple un néonicotinoïde sur la betterave, devra être compensé par un surcroît de traitements, ayant pour conséquence une augmentation des IFT insecticides sur cette culture. Ces exemples montrent qu'il y a toujours un biais dans les focus mis en avant par rapport à l'objectif consistant à mettre en œuvre un programme et des actions. Il reprend à son compte la remarque de Madame CLOMES sur le fait que cet état des lieux s'appuie sur des pratiques antérieures. Les pratiques actuelles sont davantage en avance, avec toute une jeune génération d'agriculteurs qui prend en compte, comme lui, l'indice de régénération. Il a participé au projet GAZELLE : le monde agricole progresse sur tous ces sujets et doit se les approprier, qu'il s'agisse de l'azote ou de la mise en place de l'Ecophyto.

Enfin, Monsieur LEVEUGLE rappelle ses interrogations concernant la carte de l'élevage. Le Cassis N met en avant un surplus de pression azotée sur l'élevage, tout en indiquant que les prairies aident. Il demande alors la raison de les avoir toutes passées en zones vulnérables pour une question de simplification. Il rappelle que le monde agricole s'est battu pour que cette décision ne s'applique pas à la totalité des prairies. Il fait référence notamment au cas du boulonnais.

Monsieur FAICT rappelle son intervention lors de la CPEA précédente ; laquelle reste d'actualité. Prendre l'apport d'azote comme étant un cas « frigidaire » entraînera toujours une déconvenue de part et d'autre. Personne ne sera jamais satisfait du résultat.

En revanche, Monsieur FAICT souhaite rebondir sur les propos de Monsieur DEVISME concernant les reliquats de début de drainage. Il considère que ce ne doit pas être le seul indicateur sur lequel s'appuyer pour démontrer le non-respect des normes en matière d'azote. Un certain nombre de difficultés vont être complexes à mesurer. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que 6 ou 12 ans auparavant, en raison de la notion de réchauffement climatique. Les moissons sont désormais en avance sur les débuts de drainage, avec pour conséquence un sol qui a besoin de vie et qui produit son propre azote. C'est pourquoi les reliquats de début de drainage ne doivent pas être les seuls juges de paix pour conclure qu'il y a trop d'azote. Il doute qu'il y ait des travaux suffisamment avancés pour mesurer l'incidence du réchauffement climatique et de la vie du sol sur le niveau d'azote. Il invite à être vigilant sur ce point.

Il rejoint l'intervention de Monsieur LEVEUGLE sur la question des phytosanitaires avec l'exemple du retrait des néonicotinoïdes qu'il faut compenser par trois ou quatre passages d'insecticides sur la culture de la betterave. Cela aboutit inévitablement à plus de volumes utilisés. Il fait part de son étonnement sur les quantités d'insecticides utilisés sur les pommes de terre au regard des 7 % des surfaces et 8 % de betteraves et demande s'il n'y a pas une erreur concernant la notion de surface, d'autant que le même produit est utilisé sur les deux cultures.

Monsieur le Président LECLERCQ demande s'il s'agit d'une moyenne ou d'un total à l'année.

Monsieur EUVERTE répond que les données sont issues de la BNVD spatialisée, basée sur une année. La dernière année disponible est 2020. Le travail de spatialisation est mené à partir des données d'achat aboutissant à un bilan annuel, éventuellement à une moyenne lorsqu'il est possible de le faire. L'objectif est de choisir une donnée la plus claire possible.

Monsieur le Président LECLERCQ fait observer que l'effet « année » pour les insecticides entre en ligne de compte avec des années avec ou sans pression. L'incidence est donc énorme, à l'inverse des herbicides qui ne varient pas énormément d'une année sur l'autre.

Monsieur FAICT renchérit en précisant que le produit phytosanitaire Teppeki est autant utilisé pour les pucerons des betteraves que ceux des pommes de terre. Si les quantités ont été attribuées à une seule de ces cultures, les conclusions sont faussées.

Monsieur EUVERTE précise que le graphique sur les ventes présenté est moyenné sur 3 années pour tenir compte du poids de la fiscalité qui peut induire un effet d'achat anticipé et de stockage. Elle diffère de la carte prenant en compte une année d'achat sur des données spatialisées.

Monsieur LEVEUGLE insiste à nouveau sur la nécessité de faire attention aux cartes présentées, chacun allant à l'interprétation qui lui convient avec le risque, ensuite, d'une catastrophe dès lors que les personnes ne sont pas professionnelles. Il remercie d'ailleurs Monsieur EUVERTE pour la prise en compte des remarques émanant de la profession agricole.

Dans le projet GAZELLE, la quantité prise en compte dans le fonctionnement est de 30 unités. Il s'agit d'un schéma normal. Le sol est vivant et composite avec en summum la présence de champignons. AGRO-TRANSFERT a choisi d'utiliser 30 unités, tout en sachant que cette indication peut évoluer. Par ailleurs, il souhaiterait que Monsieur EUVERTE précise ce qu'il entend par fond géochimique.

Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit d'un travail mené dans le cadre d'une étude « fond géochimique » prenant en compte toutes les molécules, les substances présentes dans les eaux souterraines. Cette étude a été menée par le BRGM pendant 2 ou 3 ans pour permettre d'évaluer la nature du fond géochimique. L'Agence s'était engagée à le faire lors du précédent état des lieux. Cette étude a porté sur des molécules du type sélénium, très présentes sur le nord du bassin, dans

la vallée de la Deûle, ou encore le nickel qui a nécessité la construction d'une usine de « dénickélisation » d'eau potable située également sur ce territoire. Il ressort de cette étude que les nitrates étaient présents de manière massive et constante sur l'ensemble des eaux souterraines à hauteur de 20 à 30 mg/l. Le pressentiment est que l'origine de ces nitrates n'est pas naturelle. Certes, il peut y avoir un très fin fond naturel qu'il est encore impossible de mesurer. En revanche, les isotopes de nitrate permettent de dater les nitrates et savoir qu'ils sont d'origine anthropique. Le terme de « fond géochimique nitrate » utilisé en mars dernier s'avère inapproprié puisqu'il s'agit en réalité d'un stock anthropique, donc issu de l'activité humaine.

Monsieur le Président LECLERCQ demande s'il est possible de faire la différence entre l'azote minéral et l'azote organique.

Monsieur EUVERTE n'a pas la réponse.

Monsieur le Président LECLERCQ mentionne que cela est impossible, selon lui. L'origine ne vient donc pas uniquement du monde agricole.

Monsieur EUVERTE répond que le terme « anthropique » est pris au sens général, c'est-à-dire comme étant issu de l'activité humaine. Les sources d'azote viennent de toutes parts, les activités domestiques, économiques et agricoles. Il est possible de dater l'azote au travers du tracé des isotopes, mais il ne sait pas dire quelle est la part entre les différentes activités. Il imagine que des experts pourraient apporter des réponses sur ce point. Des réponses qui, pour l'heure, ne sont pas inscrites dans l'état des lieux.

Monsieur LEVEUGLE souligne que c'était bien le sens de son intervention quant au constat sur la vie du sol en surface en comparaison du travail des agriculteurs sur les reliquats de début de drainage, les modélisations, les évolutions à apporter et le stock actuel. L'évolution du stock présent dans "le fond géochimique" demande à être étudiée, son impact également au regard des fortes évolutions. Il demande si c'est le fond géochimique qui augmente dans un captage, s'il s'agit du fond géochimique normal ou s'il est dû aux activités présentes. Toutes ces questions sont extrêmement importantes afin de ne pas aboutir à de futures mesures inadaptées.

Monsieur EUVERTE répond que le pilote de l'étude au sein du BRGM sera présent en Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification de l'après-midi. Il pourra certainement répondre à ces questions. En revanche, il lui semble important de parler davantage de « stock nitrate » que de « fond géochimique », ce terme étant réservé aux origines naturelles.

Monsieur LEVEUGLE souligne à nouveau toute l'importance des mots.

Monsieur EUVERTE en convient.

Madame MATYKOWSKI retient de ces échanges la nécessité d'ajuster la formulation rédactionnelle de certains sujets afin d'en garantir la clarté. Globalement, cela ne change pas les constats. En revanche, il s'agit de vérifier, sur certains exemples, si la force du lien établi entre certains constats est conforme à sa transcription actuelle, ou s'il faut apporter davantage de nuances sans pour autant modifier les constats.

Sur la question des pratiques, l'Agence est prête à considérer les données disponibles qui lui seraient communiquées, tout en soulignant que tout reste à faire en matière d'indicateurs. Ce travail ne sera probablement pas achevé à temps pour être pris en compte dans le programme de mesures prévu pour l'été prochain. Madame MATYKOWSKI rappelle que cette question fait l'objet d'échanges avec les chambres d'agriculture depuis 2 ou 3 ans, en s'interrogeant également sur les éléments statistiques dont dispose la DRAAF. La DREAL travaille aussi sur ce sujet en lien avec les zones vulnérables. Il est possible d'envisager une réflexion spécifique, mais elle ne semble pas réalisable dans le temps imparti par le programme de mesures et le SDAGE.

Monsieur le Président LECLERCQ conclut à la nécessité de mener un travail de concertation sur les pratiques en cours sur le bassin afin de pouvoir construire le prochain programme sur cette base.

Monsieur PROUST juge également nécessaire de prendre en compte les débouchés.

Madame MATYKOWSKI estime que le modèle économique relève d'un autre débat.

Monsieur le Président LECLERCQ n'est pas tout à fait d'accord. Les silos regorgent aujourd'hui de sucre bio qui n'arrive pas à être valorisé. Il ne faut pas s'engager sur une culture qui n'aura pas de débouché.

Madame MATYKOWSKI répond qu'il ne s'agit pas de faire uniquement du bio. En revanche, des filières existent pour des pratiques comme la conservation des sols. Monsieur LEVEUGLE a évoqué l'indice de régénération, il y a également un exemple en Haute Somme montrant qu'il est possible de faire évoluer des pratiques tout en s'inscrivant dans une filière déjà bien établie. Les deux ne sont pas forcément liées.

Monsieur le Président LECLERCQ mentionne qu'il faut que les filières existent au préalable, ou en créer de nouvelles.

Concernant les groupes de travail organisés dans le cadre du SDAGE, en novembre et décembre, il fait part, en tant que Président de SAGE, d'une question de ses membres sur la possibilité d'y participer ou non ; sachant qu'ils ne sont pas membres du Comité de Bassin.

Madame MATYKOWSKI indique que les groupes de travail (GT) ont été largement ouverts à d'autres membres que les administrateurs. En revanche, les dates approchent avec d'ores et déjà beaucoup de participants.

Monsieur DOLLET précise que l'objectif était de réunir un maximum d'administrateurs représentant tous les collèges, quel que soit le thème abordé. La possibilité qu'un administrateur vienne accompagné d'un technicien ou d'un expert avait déjà reçu une réponse favorable sachant que les GT vont travailler sur les orientations du SDAGE qui seront, in fine, validées par les administrateurs. Le premier GT consacré aux milieux naturels compte déjà, le matin, une quarantaine de participants, plus d'une soixantaine l'après-midi. La thématique des pollutions diffuses est programmée le 3 décembre. Intégrer des membres de la CLE va s'avérer compliqué.

Monsieur le Président LECLERCQ le comprend, mais cette demande lui semblait légitime puisque les décisions prises auront des incidences directes sur les différents SAGE du bassin.

Monsieur DOLLET ajoute que les présidents de SAGE qui ne sont pas membres du Comité de Bassin ont été également invités. Les questions à l'ordre du jour du groupe prévu la semaine prochaine ont été déjà envoyées. La note du 3 décembre le sera dans quelques jours. Un nombre trop important de participants peut s'avérer difficile à gérer. Néanmoins, il reste envisageable que le représentant ou l'administrateur vienne avec des propositions, l'objectif étant de faire évoluer le SDAGE dans le bon sens. Mais inviter l'ensemble des membres des CLE semble difficile.

Monsieur le Président LECLERCQ en conclut que cela prouve que les CLE fonctionnent et s'interrogent, ce qui est positif.

***Le programme d'élaboration du projet de SDAGE 2028-2033 reçoit un avis favorable de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 21 novembre 2025.
Transmission au CB avec remarques exprimées et reprises au PV de séance***

4 – POINT SUR LES DONNÉES DISPONIBLES CONCERNANT LES HAIES ET LES PRAIRIES

Monsieur JOURDAN en référence au point n° 4 des diaporama et dossier de séance, fait la présentation du point sur les données disponibles concernant les haies et les prairies.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LECLERCQ revient sur la disparition de 8 000 ha de surface herbagée entre 2015 et 2021, en demandant si la répartition des terres arables et celles relevant de l'urbanisation sont disponibles.

Monsieur JOURDAN précise que cette répartition est de 8 % pour l'artificialisation et 73 % pour les terres arables. Il s'agit juste de l'exploitation. Ils prennent en compte la même donnée d'entrée qui est le polygone « occupation du sol » en 2015 et 2021 pour évaluer l'occupation du sol à savoir s'il s'agit de sols artificialisés ou des terres arables permettant ainsi de mesurer les facteurs d'altération des prairies entre deux millésimes. La raison du choix de 2015 et 2021 est de s'appuyer sur les données OCS2D de ces deux années.

Monsieur le Président LECLERCQ souhaite ajouter une remarque concernant les zones humides. Le travail mené au niveau des SAGE porte sur la catégorisation des zones humides, avec une retranscription obligatoire sur les documents d'urbanisme. Le pétitionnaire qui souhaitera construire sur une zone humide devra désormais justifier d'être ou pas en zone humide.

Monsieur JOURDAN explique que c'est pourquoi il parlait de carte indicative, car la charge de la preuve appartient bien au pétitionnaire. Ce n'est pas parce qu'une parcelle n'est pas identifiée comme zone humide dans un SAGE qu'il doit s'affranchir de cette démonstration de preuve en amont du projet d'infrastructure avec un inventaire sol et un inventaire végétation préalable. Il insiste à nouveau sur le fait que la charge de la preuve appartient bien au pétitionnaire.

Madame FLORIN demande davantage de précision sur le libellé concernant les données des prairies quant aux causes supposées de leur disparition à savoir « en majorité les changements d'assolement, mais surtout l'urbanisation et l'artificialisation des terres ». Elle demande si l'actualisation des données permet d'identifier quel est le facteur prépondérant, sachant qu'il orienterait fortement les mesures.

Monsieur JOURDAN répond qu'il s'agit de la même question que précédemment, en précisant toutefois qu'il existe globalement une petite difficulté dans l'exploitation des données STH (surfaces toujours en Herbe) et SAU. En effet, les prairies qui étaient en terres non agricoles sont souvent les premières à être artificialisées en raison du moindre intérêt qu'elles suscitent en matière de pratique agricole comparée à l'évolution de l'assolement. Il faudrait regarder globalement l'évolution dans les pertes de la SAU pour connaître quels sont les espaces perdus. Ils pensent majoritairement que ce sont les prairies. C'est pourquoi, l'OCS2D, au-delà des difficultés rencontrées dans les différents millésimes pour comparer les données, indique que 73 % des prairies perdues entre 2015 et 2021 sont des terres arables, 8 % relèvent de l'artificialisation, mais en ignorant pour ces dernières si les prairies étaient dans la SAU.

Madame FLORIN note que cela demanderait de raisonner non en pourcentage, mais en surface totale.

Monsieur JOURDAN explique que c'est la raison pour laquelle, les cartes mentionnent les deux : le raisonnement en surface et en pourcentage de SAU ; sachant que la limite de ce dernier est la

perte des informations sur ces prairies affectées à un usage des collectivités et de l'urbanisation. Elles sont les premières perdues en termes de surface. Il rappelle la perte annuelle de 500 km² de terres agricoles à dessein d'artificialisation.

Monsieur BARBIER souhaite revenir sur les points 2 et 3 à l'ordre du jour. Il est favorable à un indicateur sur la matière organique en trouvant le plus pertinent. C'est un élément important à ses yeux. Au fil des dossiers, il semble manquer un indicateur, peut-être compliqué à trouver, l'évolution du nombre d'exploitants sur le bassin. En effet, établir des scénarios pour l'avenir en ayant toutes les données d'occupation du sol, d'usage, etc. est certes important, mais il juge nécessaire de savoir où en sera le nombre d'exploitants. La disparition des agriculteurs sera remplacée par d'autres activités, d'autres pratiques qui poseront d'autres soucis. Même si cette donnée complexe est difficile à obtenir, il juge qu'elle est nécessaire.

Monsieur le Président LECLERCQ répond que cette donnée est présente dans l'état des lieux.

Monsieur BARBIER déplore qu'il n'y ait pas de carte permettant de faire le lien sur les territoires. Cette information est intéressante lorsqu'elle est territorialisée. Reste qu'elle est peut-être complexe à identifier.

Monsieur EUVERTE précise qu'il existe un bilan des exploitations et du nombre d'exploitants dans le cadre de l'analyse économique de l'état des lieux. En revanche, il n'y a pas eu de travail mené sur les tendances. Pour autant, il est possible de faire une comparaison avec le point réalisé six ans auparavant.

Monsieur BARBIER souligne que cette remarque relève davantage d'un point de vigilance sur cette partie qui lui paraît présenter un intérêt. Il poursuit en notant que des actions menées dans le cadre du PMAZH ont fonctionné. Il pense aussi que tout le travail réalisé par le Forum des Marais Atlantiques montre les résultats obtenus avec le réseau PLUMH (Plateforme Unifiée de données sur les Milieux Humides) et permettra d'harmoniser la collecte des informations. Les cartes communiquées sont très intéressantes, avec des statistiques assez similaires, entre 8 et 10 %, sans toutefois concerner forcément les mêmes époques. Tant qu'il n'y aura pas d'accord collectif sur des surfaces et une géolocalisation, il sera toujours difficile, lors des débats, de savoir ce qu'il faut ou pas préserver. Un gros travail reste à faire le plus rapidement possible à l'échelle du bassin et au-delà au niveau national, pour harmoniser ces données. En effet, travailler sur la PAC, avec la BCAA 2 qui a posé des soucis ces dernières années, demandera des niveaux de discussions identiques.

Monsieur le Président LECLERCQ rebondit sur l'intervention de Monsieur BARBIER en soulignant l'importance à ses yeux de différencier les prairies sèches et les prairies humides. En effet, sans dire qu'il faut supprimer les prairies sèches, il est possible d'avoir des filières répondant aux mêmes qualités de prairies, mais qui sont, aujourd'hui, interdites.

Monsieur JOURDAN confirme disposer de données via le RPG et l'OCS2D. Il est donc possible de dissocier les prairies sèches et les prairies humides. Il s'agit d'un des sujets du PMAZH. Les 10^e, 11^e et 12^e Programme d'Intervention de l'agence ont connu des évolutions de pratiques comme l'extension des aides aux prairies sèches.

Monsieur le Président LECLERCQ fait observer que le problème des prairies est la disparition des éleveurs. Il faut donc trouver des alternatives.

Monsieur LEVEUGLE souhaite formuler plusieurs remarques.

- Il réitère sa demande de retravailler sur les cartes et surtout leur nombre.
- Il s'interroge sur le terme « pelouses » dont il est fait mention dans le libellé « évolution des prairies et des pelouses ».

- Concernant l'évolution des prairies, il demande s'il serait possible de fusionner, sur une carte, cette donnée avec l'évolution du nombre d'éleveurs. C'est l'élément le plus important selon lui. Le PSE herbes était axé sur ce point. La question qui reste posée est de savoir comment valoriser l'herbage sans élevage. Or, ce point n'a pas été évoqué dans la dénomination.
- Parler de « haies », de « sanctuariser », sous-entend de figer la haie là où elle est et donc que certains se sentent bloqués. Or, l'agriculture a besoin d'évolution. Déplacer une haie ne signifie pas la détruire, mais la repenser, la replanter ailleurs, etc. Il appelle à faire attention à l'emploi du terme « sanctuarisé » en rappelant que certains, lors d'une réunion avec l'OFB, ont même parlé de leur inscription dans les PLU. Figer signifie qu'à un moment donné, plus personne ne veut avancer.
- La carte des zones humides, donnée sans explication, laisse penser que tout le département du Nord est en zone humide. Cela pose problème et soulève des réactions pour les agriculteurs concernés.
- Enfin, il remercie Monsieur JOURDAN d'avoir précisé qu'une zone humide doit être déterminée par une zone de sol corroborée par une zone de végétation. Il invite à faire attention à bien considérer ce qu'est une zone humide. Soit elle l'est historiquement, soit elle l'est devenue à la suite de différents problèmes, par exemple une zone caractérisée comme humide en raison d'inondations. Il est donc nécessaire d'être très précis d'autant que certaines zones classées en zones d'expansion de crue ont débordé au-delà. Il invite à être vigilant lorsqu'il s'agit de corroborer ces deux éléments. Il demande que soit précisé qu'il s'agit bien de prendre en compte les deux éléments « sol » et « végétation » ensemble et non l'un ou l'autre.

Monsieur BARBIER souhaite remercier toute l'équipe ayant réalisé les cartes. Il mesure parfaitement tout le travail magistral qu'elles représentent. Il invite également à ne pas oublier que la région des Hauts-de-France a été un territoire très entreprenant, innovant, fortement industrialisé, avec une population nombreuse. Il faut garder à l'esprit que les espaces de liberté restant pour l'eau et la biodiversité sont d'autant plus importants ici qu'ils sont plus rares qu'ailleurs. La cause de la disparition des zones humides tient dans le fait qu'elles font partie des rares espaces qui ne connaissent pas énormément de pressions économiques, voire sociales. Il s'avère plus facile de les confisquer. Force est de constater qu'elles continuent de disparaître encore au profit de l'urbanisation et d'autres activités avec des franges de zones humides toujours autant malmenées. Il est évident, d'un point de vue purement agricole, que le chiffre d'affaires diffère entre une terre labourable et une prairie humide. Passer d'une zone humide à une terre labourable ou à une zone artificialisée demandera, avec l'ensemble des cartes et des travaux des différents services ayant les éléments d'informations, de prendre en compte tous les bienfaits et non se contenter d'un ou deux filtres actuels. Il est impératif d'en ajouter d'autres, pour créer de la valeur aux bons endroits. C'est tout l'intérêt de définir leurs politiques afin de les structurer et de garantir durablement la préservation des ressources, le bien-être de la population et l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

Monsieur DEVISME souhaite apporter une précision à la remarque de Monsieur LEVEUGLE sur la caractérisation des zones humides, en indiquant que les zones d'expansion de crue ne sont pas automatiquement en zones humides. La réglementation rappelle bien que l'eau doit être naturellement présente sur la zone humide. Plusieurs outils comme l'hydromorphie du sol ou les éléments topographiques sont pris en compte et permettent également de caractériser les zones humides.

Enfin, concernant les haies, il mentionne la mise en place prochaine d'un observatoire national des haies qui apportera également des données permettant d'objectiver les débats. L'objectif est de disposer d'un observatoire partagé permettant de caractériser le type de haies. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation agricole mise en place cette année, il est prévu l'ouverture d'un guichet unique sur la haie dans l'objectif de délivrer une autorisation unique lors d'une intervention. Le département expérimentateur de ce guichet unique est l'Aisne, avec d'ores et déjà une mise en œuvre qui porte ses fruits. Le guichet permet de concentrer les différentes réglementations, de simplifier et de sécuriser les interventions ainsi que la manière de gérer une haie sur sa parcelle.

Monsieur JOURDAN répond à la question de Monsieur LEVEUGLE sur le terme « pelouse » utilisé. Ce terme précis correspond, dans le bassin, aux coteaux calcaires qui sont des zones d'élevage utilisées en prairies aujourd'hui. Il désigne un usage agricole et non une occupation des sols. L'OCS2D n'identifie pas ces pelouses comme étant des prairies. Cela reste anecdotique en termes de surface, mais au regard des enjeux pour l'élevage et la biodiversité, l'agence a choisi de les intégrer dans le calcul des surfaces.

Madame MATYKOWSKI salue à son tour le travail effectué. Il permet de partager un grand nombre de données qui étaient auparavant très divergentes. Elle cite en exemple les linéaires de haies qui, pour certains, augmentaient alors que la tendance est à la diminution. Au-delà du nombre de cartes, remarque qu'elle a bien notée, l'intérêt était de montrer toutes les méthodes d'évaluation qu'elles soient probabilistes ou pas, par exemple sur les zones humides. Dans l'état des lieux qui sera présenté l'après-midi même en CPMNP, l'information sera simplifiée avec la présentation d'une seule carte. Cette démarche a le mérite de la transparence sur toutes les méthodologies disponibles sur la caractérisation des zones humides, un sujet qui a beaucoup mobilisé ces derniers temps. Par ailleurs, que le PMAZH freine la disparition des prairies est une source de satisfaction. Néanmoins, la tendance reste la disparition. Cette question fait partie de la réflexion autour des orientations du SDAGE. Toutefois, le compte n'y est pas concernant les infrastructures agro-écologiques. Madame MATYKOWSKI rappelle les ambitions des orientations de maintien qui étaient les leurs. Ce n'est le cas sur aucune des trois. Il est donc nécessaire de se poser des questions sur le niveau d'ambition à garder ou non sur ces sujets et la manière d'y parvenir. Le constat est un semi-échec voire un échec complet de ne pas y être arrivé. Il serait profitable également de procéder à une évaluation de la politique publique du PMAZH en cours depuis une dizaine d'années. Certains territoires ont un tel écosystème herbagé qu'ils peuvent contribuer à nuancer les résultats de moindre diminution des prairies en comparaison à d'autres. La question qui reste posée est le niveau d'ambition à avoir au regard également des derniers événements climatiques et les moyens à allouer.

Monsieur le Président LECLERCQ confirme qu'il s'agit bien de définir les solutions à apporter aux propriétaires de pâtures ou aux anciens éleveurs pour essayer de maintenir ces surfaces enherbées.

Monsieur LEVEUGLE souhaite revenir sur le sujet des haies. Il invite à ne pas être défaitiste. Les mesures vont se mettre en place, des actions sont en préparation. Pour exemple, il était présent la veille sur le captage de Malincourt (59) et de la Fontaine-au-Pire (59). Le travail est mené en collaboration avec la DDTM. La commune prévoit la plantation de haies en concertation avec le monde agricole. En revanche, certaines actions sont longues, voire très longues à se mettre en œuvre. Pour preuve, la Chambre d'Agriculture travaille avec les départements du Nord et du Pas-de-Calais sur l'aménagement du canal Seine-Nord Europe. 45 communes sont concernées, le parcellaire sera modifié en prenant en compte le sens des parcelles pour l'érosion, l'installation de fascines, de fossés collecteurs, la plantation de haies, etc. Tout un travail est en cours, mais qui découlera de l'avancée du canal Seine-Nord Europe. Un dossier de 45 communes est intéressant à regarder.

Madame MATYKOWSKI explique que son propos n'était pas de dire que rien n'est fait. Le sujet revient toujours sur les indicateurs, avec la prise en compte de la demande concernant la matière organique. Certains territoires avancent, quand d'autres montrent toute la difficulté qu'il y a à aborder certains sujets comme la délimitation des zones humides ou le maintien des prairies alors qu'ils ont été très fortement inondés.

5 – COMMUNICATION SUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SUR LES PRAIRIES

Madame BRAY en référence au point n° 5 présente la communication sur l'organisation d'un évènement sur les prairies.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI explique que cet évènement ne s'inscrit pas dans une logique de « one shot », mais traduit une volonté de cohérence d'action et de synergie entre tous les partenaires sous un format restant à définir comme, par exemple, un « plan prairie régional ». L'idée est d'impulser une première journée pour avoir ensuite une coordination forte entre les actions des uns et des autres en prévoyant également des moments de rappel pour installer ces sujets dans la durée.

Monsieur PROUST estime que, pour préserver les prairies, il faudrait d'abord que les politiques ne signent pas le Mercosur. Être en concurrence avec le Brésil va rendre difficile le maintien des prairies.

Monsieur le Président LECLERCQ confirme que le Mercosur ne va pas aller dans le bon sens. La chance des Hauts-de-France est d'avoir des territoires très différents. Il se réjouit d'entendre qu'il reste des éleveurs. Heureusement, car ils ne pourront pas faire grand-chose d'autre. En revanche, il y a des territoires où il n'en reste plus ou très peu. Il sera compliqué d'inciter de nouveaux éleveurs à s'installer. C'est bien la raison de la disparition des prairies sur ces territoires-là. Néanmoins, il juge l'initiative intéressante et positive, encore faut-il qu'au niveau national, les moyens soient donnés pour préserver les éleveurs.

Monsieur FAICT considère que la journée « prairie » est une chose, mais le sujet est l'élevage. Il faut avoir conscience de la perte d'un million de naissances de veaux à l'échelle nationale en cinq ans. La tendance était un déficit de 180 000 naissances sur trois ans. Ils ont atteint 200 000 naissances en moins par an ces deux dernières années. Un million de veaux en moins équivalent aussi à 500 000 vaches destinées à la reproduction en moins. Il s'agit d'un déclin fort de l'élevage, toutes espèces confondues. Il pose la question sur ce que sera l'enjeu de la prairie demain, avec sa conviction qu'il faut cibler l'élevage, la prairie pouvant vite servir aux méthaniseurs.

Monsieur BARBIER est très favorable à un tel évènement. En revanche, il demande s'il est possible d'organiser un voyage de presse spécifique avec les acteurs mentionnés, mais également les représentants des métiers de bouche pour couvrir toute la filière et expliquer à quoi sert la production de lait et de viande. Il pense à une journée organisée spécialement pour les journalistes avec un ambassadeur « prairie » ou « métier de bouche » légitime pour intéresser les médias. Tout le monde est convaincu de la nécessité de réduire sa consommation de viande, de fromage, mais il faut cependant continuer à en manger. Il estime que cette journée ne doit pas se limiter aux professionnels et aux personnes convaincues de la nécessité de préserver les prairies, mais qu'elle doit toucher également les consommateurs.

Madame MATYKOWSKI comprend l'idée de Monsieur BARBIER avec une vision plus globale liée à la filière économique, mais elle lui répond que tout le monde n'est pas convaincu du modèle économique de la prairie y compris au sein de la profession agricole.

Monsieur FAICT fait observer que le marché de la viande est aujourd'hui tiré par le steak haché, le hamburger-frites, les lasagnes. Les filières artisanales, bouchères ont tendance à baisser avec même des pièces nobles utilisées en viande hachée et plats transformés faute de débouchés. Cette consommation à bas prix fait écho aux budgets serrés des ménages. Cela explique la pénurie d'œufs que connaît la France. Ce plat économique convient à toutes les familles. C'est la réalité d'aujourd'hui. Concernant l'exportation, les éleveurs français, en sortie d'élevage, sont rémunérés 0,70 euro de moins que leurs homologues espagnols. Le marché de la viande et du lait s'est complètement transformé ces trois ou quatre dernières années. La rareté fait la cherté.

Monsieur LEVEUGLE indique qu'il ne reste plus qu'une seule ligne sur les sept que comptait la laiterie Candia d'Awoingt (59) à Cambrai.

Madame BRAY confirme que l'Agence cherche à travers cet évènement à réunir toutes les personnes travaillant en amont et en aval de la filière de l'élevage qu'il soit laitier ou viande. La volonté est d'intégrer également les acteurs économiques comme les abattoirs, la filière laitière avec l'idée de travailler en collaboration avec eux. Il est clair que le Mercosur est hors de la compétence de l'Agence, mais il s'agit de voir ce que chacun dans son champ de compétence et la structure qu'il représente peut mettre en place pour soutenir l'élevage.

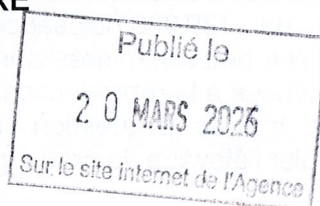
Monsieur le Président LECLERCQ remercie les membres de la commission pour la richesse des échanges. Il donne rendez-vous à la prochaine Commission Permanente Eau et Agriculture qui se tiendra le 20 mars 2026.

Il clôture la séance à 12 h 21.

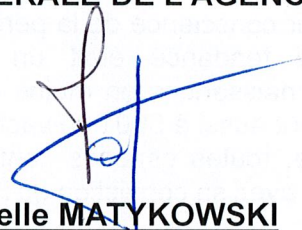
**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE**



Jérôme LECLERCQ



**LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE L'AGENCE**



Isabelle MATYKOWSKI